

Métropole de Lyon : encore 47 M€ d'excédent de TEOM !

Les conseillers métropolitains ont approuvé à la majorité le budget 2017 ainsi que les taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Or ce budget, dans sa fonction 721 qui englobe les opérations de collecte et de traitement des déchets, présente les soldes suivants :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Recettes de TEOM 2017 | 131 285 000 € |
| Dépenses à couvrir | - 85 338 000 € |
| Excédent | 45 947 000 € |
| Pourcentage excédent | 54% |
| Excédent moyen par foyer fiscal | 67 € |

Le jugement du tribunal du 29 janvier 2015, confirmé par une jurisprudence du Conseil d'Etat, stipule bien que « cette taxe a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la commune pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et non couvertes par des recettes non fiscales ; qu'il en résulte que le produit de cette taxe et, par voie de conséquence, son taux, ne doivent pas être manifestement disproportionnés par rapport au montant de ces dépenses ».

Si, pour le vote des taux 2014 annulés par ce jugement, on pouvait leur accorder un sursis - car ils ne savaient pas ! - ... en acceptant implicitement en 2017 des taux générant un excédent de 54% des dépenses à couvrir, nos conseillers métropolitains ont à nouveau enfreint la législation en vigueur et n'ont donc plus aucune excuse.

Le **tribunal administratif** ne s'est pas encore prononcé sur les illégalités constatées dans les budgets 2015 et 2016 que nous avons déjà dénoncées. Devant la persistance de cette infraction, nous ne doutons pas qu'il ne pourra plus désormais faire appliquer les taux identiques de 2010 qui génèrent des excédents similaires.

CANOL a demandé au **nouveau Préfet** d'effectuer son rôle de contrôle **mais il ne l'a pas fait**. Nous avons donc déposé une requête au **tribunal administratif** pour annuler ce budget, qui manque de sincérité, ainsi que les taux votés.

Madame BAUME est hypocrite !

CANOL a relevé dans le dernier numéro de *Lyon Capitale* une interview d'**Emeline BAUME**, conseillère chargée de la prévention des déchets à la **Métropole de Lyon**.

Elle y prône « *la transparence, savoir le vrai coût de la collecte des ordures et le traitement de ses poubelles... nous avons toujours demandé un budget annexe, qui permettrait de savoir objectivement : ça nous coûte tant, ça nous rapporte tant.* ».

Elle fait donc semblant de ne pas savoir que la fonction 721 du budget 2017 qu'elle a voté présente rigoureusement ce

que coûte (85 M€) et ce que rapporte ce service (131 M€), soit un excédent de 46 M€, que CANOL dénonce depuis 7 ans !

La **Métropole**, qui, en paroles, prône le « zéro déchet » fait tout le contraire en ne faisant pas bénéficier les citoyens de la réduction de leurs déchets.

Tournois de tennis à Lyon : WAUQUIEZ pas mieux que MERCIER !

Par jugement du **2 août 2010**, CANOL avait obtenu l'annulation de l'achat de places de matchs de tennis, notamment **36 places en loge VIP** au sein du « **Village du Grand Prix** » par le **Conseil Général du Rhône** pour un montant de **128 324 €**.

Ces achats étaient censés contribuer à la promotion de l'image du département auprès du grand public et de « certains acteurs de la société civile » lors du déroulement du **Grand Prix de Tennis de Lyon de 2008**.

Le tribunal avait considéré que le **Conseil Général** avait gravement manqué à ses obligations d'acheteur public :

- ✓ En ne procédant à aucune évaluation préalable ou analyse de ses besoins dans le domaine des achats de places comme l'exige le code des marchés publics.

- ✓ En ne prévoyant pas l'affectation des places à un usage déterminé

- ✓ Par voie de conséquence, en ne démontrant pas que ces dépenses étaient justifiées par l'intérêt général.

Depuis, ce tournoi avait été transféré à **Montpellier**.

Mais le nouveau patron de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** a décidé de sponsoriser un nouveau tournoi de tennis à Lyon, l'**OPEN PARC AUVERGNE-RHONE-ALPES** qui aura lieu au **Parc de la Tête d'Or** du 20 au 27 mai.

Sans demander l'avis des conseillers régionaux, **M. WAUQUIEZ** a passé un marché de **500 000 €** pour faire la pub de la région, acheter **1 900 places de match**, se réserver une loge privative et un pavillon de **20 places** pour y restaurer ses amis midi et soir.

CANOL a décidé de demander l'annulation de ce marché pour les mêmes motifs que ceux évoqués contre **M. MERCIER**.

Ville de Lyon : CANOL demande au tribunal d'annuler la subvention déguisée à l'O.L. !

Dans notre bulletin n°71, nous vous avons informé que la **Ville de Lyon** avait décidé de verser une **indemnité de 322 111 € à l'O.L.** qui n'utilisait plus les terrains d'entraînement de **Gerland** suite au transfert de son centre de formation à **Décines**.

Considérant que la résiliation de cette location est à la seule initiative de **l'O.L.**, CANOL a demandé au tribunal administratif d'annuler cette décision. D'ailleurs cette indemnité ne serait-elle pas destinée à remplacer la subvention annuelle coutumière ? Elle était de **277 400 € en 2015 !**

Beaucoup de conseillers municipaux se sont bien opposés à cette décision, mais sans plus, seul CANOL défend vraiment les intérêts des contribuables dans cette affaire !

La fascination du numérique

Toujours fascinés par le numérique, nos élus ne négotent pas dans la dépense. Ainsi le **Conseil Métropolitain** a une nouvelle fois, accordé une **subvention de 282 000€** à **Espace Numérique Entreprise** (ENE) pour 2017. Le programme d'action proposé par l'association reprendra les principales orientations du programme 2016 :

✓ 3 programmes principaux d'accompagnement que sont **Atouts numériques** (objectif 200 entreprises), **Numérique PME** (objectif 150 entreprises) et **Usine numérique régional** (objectif 50 entreprises),

✓ La réflexion autour d'un nouveau programme sur les infrastructures numériques,

La poursuite de son action dans le cadre de **Lyon French tech** autour de la transformation numérique,

Afin d'accéder au contenu complet de ce bulletin, soutenez-nous en vous connectant à canol.fr ou par le coupon ci-dessous.

Les dépenses informatiques ne seront jamais assez coûteuses

La **ville de Lyon** prévoyait mi 2016 de renouveler son parc applicatif par un financement pluriannuel très conséquent. « L'opération « *Maintien en condition opérationnelle applications métier* » a pour objet de permettre d'effectuer le renouvellement ou les évolutions majeures sur le **parc applicatif de la Ville de Lyon...**».

L'éditeur de la solution aurait informé de l'arrêt des évolutions sur la version acquise par la ville en 2014 avec pour conséquence la nécessité d'effectuer un changement de version majeure. Etant donné les impacts d'un tel changement, que ce soit sur le plan technique ou fonctionnel, mais également sur les ressources humaines, la **Ville de Lyon** a choisi de remettre en concurrence la solution en lançant une nouvelle consultation.

Le changement d'outil était programmé ultérieurement mais les contraintes règlementaires et les réformes à venir dans le domaine métier de la gestion des Ressources Humaines (accord PP CR, Loi de finances 2016, RIFSEEP, IFSE, DSN, Impôts à la source, ...), nécessitaient d'avancer

Afin d'accéder au contenu complet de ce bulletin, soutenez-nous en vous connectant à canol.fr ou par le coupon ci-dessous.

L'action sociale départementale depuis la création de la Métropole : bilans incohérents

La **Métropole** ayant repris depuis 2015 les compétences sociales jusqu'à réservées au **département du Rhône**, nous avons examiné l'évolution des coûts des aides aux bénéficiaires du RSA, de l'APA et APH sur la période 2013-2016.

Notre première approche a été de consulter les chiffres de la **DREES (Ministère des Affaires Sociales)**, mais les derniers chiffres détaillés publiés sont ceux de 2014, ceux de 2015 n'étant pas publiés par département.

Nous pensions les trouver dans le rapport d'activité annuel que chaque collectivité territoriale est censée produire, mais celui de la **Métropole** n'est qu'une plaquette ne montrant qu'un chiffre

global de bénéficiaires et le **Département** nous a répondu que sa nouvelle organisation ne lui permettra pas d'en faire un avant 2018.

Nous avons été étonnés **qu'aucune présentation annuelle de ces aides n'ait été faite aux conseillers départementaux ou aux conseillers métropolitains, qui ne semblent pas très curieux**, en particulier ceux faisant partie de commissions sociales.

Nous avons finalement demandé au **Département et à la Métropole** de nous communiquer les chiffres qui sont transmis à la **DREES** pour établir ces statistiques. Nous avons obtenu ceux de 2015, que nous avons complétés avec les montants de dépenses trouvés dans les comptes administratifs et avons établi des statistiques par année, en comparant les chiffres du **Rhône** avec ceux de la **France métropolitaine**. Nous attendons encore ceux de l'exercice 2016 qui devaient être fournis à la **DREES** avant fin mars 2017.

Les résultats obtenus nous posent cependant un certain nombre de questions :

Pour le RSA (Revenu de Solidarité Active) :

• Comment explique-t-on que le nombre de foyers bénéficiaires augmente de plus de **25% de 2013 à 2015 contre 9,8% en France métropolitaine** ?

• Pourquoi l'indemnité moyenne versée par bénéficiaire dans le **nouveau Rhône est passée de 5140 € en 2014 à 6 206 €** en 2015 alors qu'elle n'est que de 4 273 € à la **Métropole** ?

• Pourquoi l'aide à l'insertion est en 2015 de **1 301 € dans le nouveau Rhône et seulement de 417 € à la Métropole**, alors qu'elle était de 600 € l'année précédente ?

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) :

• Pourquoi le nombre de bénéficiaires progresse-t-il beaucoup plus dans le Rhône que sur un plan national ?

• Pourquoi les dépenses par bénéficiaire baissent-elles de 20% en 2015 ?

• Pourquoi s'élèvent-elles à 3 933 € par bénéficiaire, alors qu'elles sont de 5 879 € sur un plan national ?

APH (Aide aux Personnes handicapées) :

• Pourquoi le nombre de bénéficiaires a-t-il augmenté de 13% en 2015, quand la population n'a cru que de 2,4% ?

• Comment explique-t-on que l'on a proportionnellement 8% de personnes handicapées de plus pour 1000 habitants dans le Rhône qu'en France ?

• Pourquoi les aides des bénéficiaires du Rhône sont-elles supérieures en moyenne de 14% aux aides nationales ?

Le **département du Rhône** vient de nous donner quelques éclaircissements et nous allons étudier sa réponse. Nous attendons encore la réponse de la **Métropole** et apprécierions que **les conseillers en charge des affaires sociales dans cette collectivité nous aident à les obtenir.**

Nous tenons notre étude à leur disposition.

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Charles ROSSI

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

La biennale de Lyon retoquée par la CRC

Chargée de créer et d'organiser la **Biennale de la danse et de l'art contemporain**, la structure associative « **Biennale de Lyon** » a principalement été épinglée pour ses procédures d'achats.

Déjà remarquée sur la période 2005-2007 par la **Chambre Régionale des Comptes** (CRC) et après avoir promis d'y remédier, le constat reste le même sur la période suivante, 2008 à 2014 : "Ces engagements n'ont pas été suivis d'effet".

L'association a pourtant été créée pour satisfaire des besoins d'intérêt général, ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, financée majoritairement par des pouvoirs adjudicateurs soumis au code des marchés publics. La **CRC** note une absence d'évaluation des montants en jeu des achats, de publicité et de mise en concurrence des prestations de services : "L'association s'affranchit de toute publicité ou mise en concurrence pour l'essentiel des prestations."

C'est donc une "pratique généralisée de gré à gré" de prestations récurrentes à des entreprises favorites. Pour **Bernard Favre d'Arcier**, président de la **Biennale de Lyon**, seuls les marchés en dessous du seuil de 207 000 euros, seraient concernés. De plus, certains fournisseurs ou prestataires sont également mécènes de l'association. Les relations avec les mécènes sont d'ailleurs un des autres sujets soulevés par la CRC. "Toutes les contreparties accordées aux entreprises mécènes ou à leurs dirigeants ne sont pas recensées", et "une action corrective permettant de s'assurer que certains partenaires ne bénéficient pas d'un avantage fiscal qui serait consenti sur des bases erronées."

Par ailleurs, l'organisation interne de l'association ...

Afin d'accéder au contenu complet de ce bulletin, soutenez-nous en vous connectant à canol.fr ou par le coupon ci-dessous.

3 milliards d'€ de fonds européens

Ces fonds sont répartis de 2014 à 2020 par le **FEDER**, le **FSE** et le **FEADER**.

Le **FEDER** (Fonds européen de développement économique régional) a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale de l'**UE** en corrigeant les déséquilibres régionaux et le **FSE** (Fonds social européen), soutient l'emploi : 0,764 Md.

La Région a fixé des axes d'intervention pour le Programme Opérationnel **FEDER et du FSE** : innovation, transition énergétique, transport et environnement comme levier de développement durable, emploi durable et mobilité de la main d'œuvre, qualification des demandeurs d'emplois par la formation...

Le **FEADER** (Fonds européen agricole pour le développement rural) est un outil de financement et de programmation de la politique agricole commune (PAC), 2,259 Mds.

La Région a fixé aussi des axes ...

Afin d'accéder au contenu complet de ce bulletin, soutenez-nous en vous connectant à canol.fr ou par le coupon ci-dessous.

Les Contrats de Plan Etat et Région

Le **CPER** est un document par lequel l'Etat, une région et les collectivités locales s'engagent sur le financement de projets structurants et cohérents d'aménagement du territoire sur 6 ans.

Le **Conseil Régional ARA** a approuvé pour la période 2015-2020, l'avenant qui comprend 5 volets thématiques :

- Mobilité multimodale,

- Enseignement supérieur, filières d'avenir et usines du futur,
- Très haut débit et usages du numérique,
- Transition écologique et énergétique
Et 4 volets transversaux : emploi, culture, politique de la ville, égalité femmes-hommes.

Renégociés au lendemain des élections régionales, les **CPER** ont fait l'objet de nouvelles priorités et ont été approuvés. Cet avenant aux **CPER** passe ainsi de 2,5 Mrd € à 3,6 Mrd €, soit 1,1 Mrd supplémentaire d'investissements, ...

Afin d'accéder au contenu complet de ce bulletin, soutenez-nous en vous connectant à canol.fr ou par le coupon ci-dessous.

Chambre de commerce : Réorganisation ou disparition ?

Comme déjà évoqué dans notre bulletin 71, d'importantes subventions sont attribuées à la **CCI Lyon Saint-Etienne Roanne** par la **Métropole de Lyon** (992 000 € environ en 2016) et par la Région **ARA** (2 450 000 € environ en 2016). Il est légitime de s'interroger sur le bien-fondé de ces sommes. Nous avons demandé à plusieurs reprises rendez-vous à cette institution. La première fois en novembre 2016 mais à ce jour, nous attendons toujours une réponse favorable.

Les **CCI** sans être des opérateurs, sont des établissements publics à caractère administratifs de l'Etat dont les ressources sont deux taxes prélevées sur les entreprises, **TACVAE** et **TACFE** pour 27 M€, et des subventions, 9 M €, Etat, Région **ARA** et autres collectivités. Elle vend des services pour 20 M€ mais accuse 30 M € de charges de personnel, soit 50% des recettes.

Outre l'ouverture insuffisante d'un milieu qui travaille en petit comité, la loi **NOTRE** donne pouvoir sur le plan économique aux métropoles et aux régions. Celles-ci offrent des services qui concurrencent ceux des CCI. Quelle est réellement leur efficacité dans un monde qui change à la vitesse de la lumière ? Début mai, **Laurent WAUQUIEZ** a lancé, avec **Jean-Dominique SENARD**, président de **Michelin**, l'**Agence économique régionale**. L'objectif est de se mettre au service des entreprises. **Doublon ou non ?**

Quelle est la finalité de ces sommes importantes versées par la **Métropole de Lyon** et la région **Auvergne Rhône-Alpes** à une structure qui a eu un rôle perçu en forte perte de vitesse ?

La formation représente une part importante de l'activité de la **CCI**. Peut-on connaître les indicateurs de réussite et de performance de ces nombreuses formations ? **EM Lyon**, concurrence elle-même sa « maison mère » en proposant un master pour la transformation digitale des entreprises.

Les **CCI** doivent se remettre en question en s'adaptant au nouveau rôle de la **Métropole de Lyon** et surtout de la Région **ARA**. Il est impératif que les présidents des CCI, région et métropole harmonisent leurs services aux entreprises et mettent fin aux saupoudrages dispendieux, très coûteux pour le contribuable.

La Cour des comptes a bien fait de s'intéresser à nouveau aux Chambres d'agriculture

La **Cour des Comptes** a rendu son rapport en février.

Les **Chambres d'agriculture** sont financées par une taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties, par des subventions publiques (Etat, collectivités locales, Europe) et par des revenus rémunérant des services payants rendus aux agriculteurs et aux collectivités locales. La **FNSEA** contrôle la quasi-totalité des chambres départementales (95 sur 100). Elles sont coordonnées par une antenne régionale et par une **Assemblée Permanente (APCA)**. Le gouvernement, déjà conscient du coût élevé de ces organismes (910 millions d'euros par an), avait décidé de plafonner la ressource fiscale sur la période 2013-2018. La dépense est de 100 M€ en représentation, 550 M€ en formation et développement et 70 M€ en missions auprès des jeunes agriculteurs.

L'APCA ne conduit apparemment aucun programme d'intérêt général, n'a pas réussi à s'imposer ...

Afin d'accéder au contenu complet de ce bulletin, soutenez-nous en vous connectant à canol.fr ou par le coupon ci-dessous.

Budget 2017 du Département du Rhône

Le **Département du Rhône** a voté le 16 mars son 3^{ème} budget depuis la création de la **Métropole**.

Nous avons donc examiné ses principaux chiffres en tenant compte des paramètres suivants :

- La mise en place de la loi **NOTRe** qui a réduit les compétences des départements en matière de transports et d'aides économiques
 - La comparaison est faite par habitant et tient donc compte de l'évolution de la population qui a augmenté en un an de 4,6% (+ 20 000 habitants).
 - Les comptes définitifs de l'année 2016 n'étant pas connus, la comparaison est faite de budget à budget.
 - Les dépenses par fonction ont été calculées en nettes, c'est-à-dire recettes correspondantes déduites.
- Voici ce que nous avons constaté : ...

Afin d'accéder au contenu complet de ce bulletin, soutenez-nous en vous connectant à canol.fr ou par le coupon ci-dessous.

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2017

73

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus)

le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2016.

souhaite recevoir les bulletins sous forme papier

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.